

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le 13 juillet 2021

ID : 083-218300507-20210708-2021_095-DE

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-095

| Membres | | |
|--|---------------------|---------|
| Membres afférents au Conseil Municipal | Membres en exercice | Votants |
| 39 | 39 | 39 |

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE DRAGUIGNAN ET
L'ASSOCIATION ""LES PAPILLONS""**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 8 juillet 2021

L'An deux mille vingt et un, le 8 juillet à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO

PROCURATIONS :

HUGUES BONNET à DANIELLE ADOUX COPIN, ALAIN VIGIER à JEAN-YVES FORT, ANNE-MARIE COLOMBANI à BRUNO SCRIVO, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU à JEAN-DANIEL SANTONI, PHILIPPE SCHRECK à FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENT :

Secrétaire de Séance : GRÉGORY LOEW

Publié le : 13 JUL. 2021

RAPPORTEUR : BRIGITTE DUBOUIS

L'association « Les Papillons » est une association créée en 2019 qui a pour objet de permettre la libération de la parole des enfants victimes de violences, notamment par le déploiement de boîtes aux lettres Papillons dans différents lieux de vie des enfants : écoles, équipements sportifs, centres de loisirs.

Cette association inscrit son projet dans une dimension nationale d'intérêt général en conférant à ses activités un caractère non lucratif, laïque et apolitique. Elle bénéficie d'aides financières et de lettres de soutien émanant du Ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports, du Ministère des solidarités et de la santé, ainsi que du Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

L'association « Les Papillons » dispose d'une antenne Varoise et de représentants locaux, bénévoles, qui ont pris contact avec des collectivités de la Dracénie, dont Draguignan.

La commune de Draguignan est convaincue qu'il est important de favoriser le développement d'outils pour permettre aux enfants d'exprimer les violences dont ils peuvent être victimes, quelle qu'elle soient : violences éducatives, violences sexuelles, harcèlement, harcèlement scolaire, cyber harcèlement,... C'est pourquoi elle souhaite permettre le déploiement de boîtes aux lettres papillons, dans un premier temps, dans les centres de loisirs du mercredi.

Afin que ce projet puisse voir le jour, une convention de partenariat, jointe en annexe, doit être conclue entre la Commune et l'association Les Papillons. Celle-ci précise les engagements des parties.

L'association :

- fournira les boîtes aux lettres ;
- présentera leur utilité aux enfants des centres de loisirs du mercredi ;
- relèvera les courriers déposés dans les boîtes aux lettres une fois par semaine et les traitera en lien avec la Commune.
- assurera le traitement des courriers et le signalement si besoin auprès des autorités compétentes, notamment par le biais de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes.

La Commune :

- installera les boîtes aux lettres dans les centres de loisirs du mercredi ;
- facilitera l'action de l'association Les Papillons.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de la convention de partenariat, à intervenir entre la Commune et l'association Les Papillons, jointe en annexe ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte y afférent.

Fait à Draguignan, le 8 juillet 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur